



**Créer des liens
entre la France
et l'Allemagne.**




**Pour plus d'informations,
n'hésitez pas à contacter l'équipe ou
les Référentes et Référents régionaux
du Fonds citoyen :**



info@fondscitoyen.eu
+33 1 73 03 50 30
www.fondscitoyen.eu

f @ in 🦋 @

Mis en œuvre par
**OFAJ
DFJW**

Une initiative de
 **Bundesministerium
für Bildung, Familie, Senioren,
Frauen und Jugend**


**MINISTÈRE
DES SPORTS,
DE LA JEUNESSE
ET DE LA VIE
ASSOCIATIVE**
*Liberté
Égalité
Fraternité*

Photo couverture : © V. Arbelet/Région Bourgogne-Franche-Comté


**DEUTSCH-
FRANZÖSISCHER
BÜRGERFONDS
FONDS CITOYEN
FRANCO-ALLEMAND**



**À vos
projets !**



Le Fonds citoyen franco-allemand conseille, met en réseau et finance les projets qui mettent en lumière l'amitié franco-allemande et l'Europe. Il soutient des projets de toutes tailles aux thèmes et formats variés et s'adresse à l'ensemble des acteurs de la société civile.

L'engagement franco-allemand est enrichissant, simple, essentiel et efficace – et peut-être aussi fait pour vous ?



Faites le test !

- Je m'engage avec d'autres personnes pour une cause qui me tient à cœur.*
- J'ai envie d'échanger avec d'autres et de découvrir de nouveaux horizons.*
- Je souhaite contribuer à faire vivre l'Europe.*
- L'Allemagne m'intéresse, bien que je ne parle pas allemand.*
- Un projet pour dépasser les frontières ? Avec plaisir !
À condition que le processus de subvention reste simple.*

1

Vous avez coché au moins 2 cases et l'idée d'un projet franco-allemand vous parle ?

2

*Alors, c'est parti !
Facultatif : contactez une structure partenaire en Allemagne.*

3

Au plus tard 6 semaines avant le début du projet, déposez votre demande de subvention.

4

Avec l'accord de subvention du Fonds citoyen, le projet peut démarrer !

Quels sont les projets soutenus ?

Des projets franco-allemands dans la culture, le sport, la démocratie, l'environnement et bien d'autres domaines, favorisant échanges, compréhension et rencontres

Qui peut demander une subvention ?

Associations, comités de jumelage, communes et collectivités territoriales, instituts scientifiques, centres de formation, acteurs de l'économie sociale et solidaire, fondations, initiatives citoyennes & groupes informels à partir de 3 personnes

Quels sont les frais éligibles ?

Jusqu'à 80 % des frais éligibles, par ex. pour : voyage, séjour, organisation, matériel, formations, honoraires